

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

**Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction
englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers (non vérifiée)**

Exercice 2012-2013

Note au lecteur (non vérifiée)

Depuis l'entrée en vigueur de la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor le 1^{er} avril 2009, les organisations sont tenues de démontrer les mesures qu'elles prennent pour maintenir un système de contrôle interne efficace en matière de rapports financiers (CIRF).

En vertu de cette politique, les organisations doivent évaluer annuellement leur système de CIRF, établir un plan d'action afin d'apporter les ajustements nécessaires et joindre un sommaire des résultats de l'évaluation et du plan d'action à leur Déclaration de responsabilité de la direction figurant dans les états financiers annuels.

Un système de CIRF efficace vise à obtenir des états financiers fiables et à donner l'assurance que :

- les opérations sont dûment autorisées;
- les documents financiers sont adéquatement tenus;
- les actifs sont protégés contre les risques de gaspillage, d'abus, de pertes, de fraude, de mauvaise gestion, etc.;
- les lois, les règlements et les politiques applicables sont respectés.

Signalons que le système de CIRF n'a pas pour objet d'éliminer tous les risques, mais plutôt de les atténuer en les ramenant à un niveau raisonnable grâce à des contrôles efficaces proportionnels et adaptés aux risques qu'ils visent à atténuer.

Le maintien d'un système de CIRF efficace constitue un processus continu visant à cerner les principaux risques, à évaluer l'efficacité des principaux contrôles correspondants et à apporter les ajustements nécessaires ainsi qu'à suivre de près le rendement du système à des fins d'amélioration continue. Par conséquent, la portée, la fréquence et l'état d'avancement des évaluations de l'efficacité du système de CIRF varient d'une organisation à l'autre en fonction des risques et des situations qui leur sont propres.

Le système de CIRF a pour objet d'atténuer les risques en les ramenant à un niveau raisonnable grâce à un processus permanent qui permet de cerner les principaux risques, d'évaluer l'efficacité des contrôles correspondants et d'apporter les ajustements nécessaires.

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	1
1.1	Pouvoirs, mandat et activités de programme	1
1.2	Principales données financières	1
1.3	Ententes de service relatives aux états financiers	2
1.4	États financiers vérifiés.....	2
1.5	Changements importants survenus au cours de l'exercice 2012-2013.....	2
2	ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE DU CRSH EN CE QUI A TRAIT AU CIRF	3
2.1	Postes, rôles et responsabilités clés.....	3
2.2	Principales mesures prises par le CRSH.....	4
3	ÉVALUATION DU SYSTÈME DE CIRF DU CRSH	6
3.1	Évaluation de base	6
3.2	Méthode d'évaluation adoptée par le CRSH	7
4	RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU CRSH	9
4.1	Documentation des activités de contrôle.....	9
4.2	Évaluation de l'efficacité conceptuelle des principaux contrôles	9
4.3	Évaluation de l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles	10
4.4	Programme de suivi permanent.....	10
5	PLAN D'ACTION DU CRSH	11
5.1	Progrès réalisés jusqu'au 31 mars 2013	11
5.2	Plan d'action.....	11

1 INTRODUCTION

1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme

Créé en 1977, le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) est un établissement public du gouvernement du Canada. Il est financé directement par le Parlement, dont il relève par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie. Conformément aux pouvoirs et aux responsabilités qui lui sont confiés en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines*, le CRSH a pour mission :

- de promouvoir et de soutenir la recherche et l'érudition dans le domaine des sciences humaines, et;
- de conseiller le ministre, en matière de recherche, sur les questions que celui-ci a soumises à son examen.

On trouvera plus de détails sur les priorités, les résultats stratégiques et l'architecture des activités de programme du CRSH dans son *Rapport sur les plans et les priorités* et son *Rapport ministériel sur le rendement*.

http://www.sshrc-crsh.gc.ca/about-au_sujet/publications/corporate_reports-rapports_organisationnels-fra.aspx

1.2 Principales données financières

Les principales données financières pour l'exercice 2012-2013 sont présentées ci-après. On trouvera de plus amples renseignements dans les états financiers vérifiés et les notes afférentes aux états financiers du CRSH.

http://www.sshrc-crsh.gc.ca/about-au_sujet/publications/corporate_reports-rapports_organisationnels-fra.aspx

- Les dépenses totales se chiffrent à 694 millions de dollars. Les subventions et bourses représentent la plus grande part des dépenses : 96 % soit 666 millions de dollars.
- Les actifs totalisent 6,4 millions de dollars. Les immobilisations corporelles représentent 37 % des actifs de l'organisme, suivies des montants à recevoir du Trésor (36%) et des comptes débiteurs (23 %).
- Le passif totalise 4,3 millions de dollars. Les comptes créditeurs et les charges à payer représentent 54 % du passif de l'organisme, suivis des indemnités de vacances et des congés compensatoires (20 %).
- L'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada s'est élevée à 694 millions de dollars.
- Le CRSH met en commun avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie les services administratifs tels que, les finances, la gestion des ressources humaines et la technologie de l'information.

1.3 Ententes de service relatives aux états financiers

Le CRSH fait appel à d'autres organisations pour traiter certaines transactions enregistrées dans ses états financiers. Les ententes de service dignes de mention sont les suivantes :

Ententes courantes

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) administre de façon centralisée le versement des salaires et une partie de l'approvisionnement en biens et en services du CRSH.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit au CRSH l'information servant au calcul des diverses charges à payer et provisions, par exemple les données sur les indemnités de départ à verser.
- Le ministère de la Justice donne des conseils professionnels concernant les responsabilités du CRSH et les réclamations dont il pourrait faire l'objet dans le cours normal de ses activités.

Ententes particulières

- Le CRSH administre des fonds reçus d'autres ministères et organismes fédéraux pour accorder des subventions et des bourses ou verser d'autres paiements connexes en leur nom. En 2012-2013, il a administré 230,2 millions de dollars (comparativement à 231,7 millions de dollars en 2011-2012) sous forme de subventions et de bourses. Ces charges ne sont pas indiquées dans l'état des résultats du CRSH, car elles figurent dans les états financiers des ministères ou des organismes ayant fourni les fonds.

1.4 États financiers vérifiés

Conformément à la *Loi sur le CRSH*, le Bureau du vérificateur général vérifie une fois l'an les états financiers de l'organisme. Depuis sa création en 1977, le CRSH a toujours obtenu une opinion de vérification sans réserve.

1.5 Changements importants survenus au cours de l'exercice 2012-2013

Aucun changement important n'est survenu au cours de l'exercice 2012-2013.

Il est à noter que le Bureau du vérificateur général du Canada n'effectuera pas de vérification des états financiers du CRSH après 2012-2013. À l'avenir, la vérification sera effectuée par une tierce partie indépendante.

2 ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE DU CRSH EN CE QUI A TRAIT AU CIRF

Le CRSH reconnaît qu'il incombe à la haute direction de donner le ton pour que les employés de tous les niveaux comprennent qu'ils ont un rôle à jouer pour assurer le maintien d'un système de CIRF efficace et qu'ils sont en mesure de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités à ce chapitre. L'organisme veille surtout à ce que les risques soient bien gérés grâce à un environnement de contrôle souple axé sur le risque qui permet l'amélioration continue et l'innovation.

Les principaux contrôles à l'échelle de l'entité actuellement en place en lien avec le système de CIRF sont présentés ci-après.

2.1 Postes, rôles et responsabilités clés

Le tableau ci-après indique les principaux postes et comités auxquels se rattachent les responsabilités liées au maintien et à la surveillance de l'efficacité du système de CIRF au sein du CRSH.

Poste ou comité clé	Rôles et responsabilités
Président	<ul style="list-style-type: none">• À titre d'agent comptable, le président assume globalement la responsabilité et le leadership des mesures prises pour maintenir un système de contrôle interne efficace.• Il supervise les activités quotidiennes de l'organisme.
Dirigeant principal des finances	<ul style="list-style-type: none">• Le dirigeant principal des finances, qui relève directement du président, exerce le leadership à l'appui de la coordination, de la cohérence et de l'orientation de la conception et du maintien d'un système de CIRF efficace intégré, ce qui comprend son évaluation annuelle.
Dirigeant principal de la vérification	<ul style="list-style-type: none">• Le dirigeant principal de la vérification, qui relève directement du président, donne une assurance au moyen de vérifications internes périodiques axées sur le risque, lesquelles sont essentielles au maintien d'un système de CIRF efficace.
Conseil	<ul style="list-style-type: none">• Les membres du conseil d'administration se réunissent régulièrement dans le but de donner un avis sur la stratégie, les priorités concernant les politiques et les programmes du CRSH, les allocations budgétaires, la gestion des risques et du rendement et les relations avec les intervenants dans le but de veiller à ce que le CRSH appuie une recherche, une formation à la recherche et une mobilisation des connaissances de grande qualité ainsi que de favoriser une communauté de chercheurs solide et dynamique en sciences humaines.

	Ils fournissent des avis sur les objectifs de rendement annuels de l'organisme, en supervisant les réalisations conformément à ces objectifs et en approuvant le contenu des rapports sur le rendement.
Bureau du Conseil et comité sur la gouvernance et les nominations	<ul style="list-style-type: none"> • Il assume les responsabilités attribuées par règlement administratif pour exercer les pouvoirs du Conseil entre les réunions. • Il s'occupe des questions ayant trait aux politiques sur les ressources humaines. • Il surveille la structure et l'efficacité de la gouvernance du Conseil, conformément aux pratiques exemplaires actuelles, et fait des recommandations à cet égard.
Comité indépendant de vérification	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité indépendant de vérification donne objectivement des conseils au président et lui formule des recommandations sur le caractère suffisant, la qualité et les résultats de l'assurance donnée à l'égard de la pertinence et du fonctionnement des cadres et des processus de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance du CRSH (y compris les systèmes de reddition de comptes et de vérification). • Il examine les états financiers annuels vérifiés du CRSH et, s'il y a lieu, recommande au président de les accepter. • De concert avec la direction, s'il y a lieu, il s'engage sur le front du plan d'évaluation axée sur le risque ainsi que sur les résultats connexes relatifs à l'efficacité du système de CIRF du CRSH.

2.2 Principales mesures prises par le CRSH

L'environnement de contrôle du CRSH comprend un ensemble de mesures visant à aider les employés à gérer efficacement le risque grâce à une sensibilisation accrue, à des connaissances et à des outils pertinents ainsi qu'au perfectionnement des compétences. Les principales mesures prises sont les suivantes :

- une vérification interne de la mise en œuvre de la Politique sur le contrôle interne entreprise en 2012-2013;
- une structure de surveillance clairement définie prévoyant les rapports hiérarchiques et un mandat précis pour chaque comité;
- des ententes de rendement annuelles précisant les responsabilités en matière de gestion financière;
- un programme de formation et des communications dans les grands domaines de la gestion financière;
- une grille de délégation des pouvoirs de signature en matière financière périodiquement examinée et mise à jour, communiquée clairement et accessible aux employés;
- un profil de risque intégré à jour, indiquant notamment les risques liés à la gestion et à la surveillance financière ainsi que l'appropriation du risque et les stratégies d'atténuation;
- un plan de vérification axée sur le risque, que le Comité indépendant de vérification recommande au président d'approuver;

- un plan stratégique de GITI;
- des lignes directrices sur les pouvoirs et la conformité aux articles 32, 33 et 34 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- un portail des ressources humaines présentant de l'information sur le sujet, de même qu'un calendrier des cours et des autres possibilités offertes à tous les employés dans l'intranet;
- des documents sur les principaux processus opérationnels des transactions financières ainsi que sur les principaux risques et les contrôles correspondants, qui facilitent la gestion et la supervision du système de CIRF.

3 ÉVALUATION DU SYSTÈME DE CIRF DU CRSH

3.1 Évaluation de base

En 2004, le gouvernement du Canada a lancé une initiative visant à préparer les organisations en vue des vérifications de leurs états financiers fondées sur les contrôles, lesquelles reposent sur le bon fonctionnement des contrôles internes. Après son approbation par le Conseil du Trésor en 2009, le Bureau du contrôleur général a mis en place une approche en plusieurs vagues pour mettre en œuvre la Politique sur le contrôle interne. Dans le cadre de la première vague, à laquelle participaient 22 ministères particulièrement importants, les organisations ont commencé à officialiser leur approche pour la gestion de leur système de CIRF, notamment l'évaluation de l'état de préparation et le plan d'action pluriannuel. Le CRSH fait partie de la deuxième vague, à laquelle prennent part des ministères et organismes dont les états financiers sont actuellement vérifiés.

Que ce soit pour répondre aux exigences des vérifications fondées sur les contrôles ou de la Politique sur le contrôle interne, l'objectif d'un système de CIRF efficace est de donner une assurance raisonnable que :

- les opérations sont dûment autorisées;
- les documents financiers sont adéquatement tenus;
- les actifs sont protégés;
- les lois, les règlements et les politiques applicables sont respectés.

Au fil du temps, la démarche comprend aussi une évaluation de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle du système de CIRF du CRSH ainsi qu'un programme de suivi permanent permettant son amélioration continue.

L'efficacité conceptuelle signifie que les principaux points de contrôle sont définis, consignés et mis en place et qu'ils sont adaptés aux risques (c'est-à-dire que les contrôles sont proportionnels aux risques qu'ils visent à atténuer) et que toutes les mesures d'atténuation ont été prises de façon appropriée et en temps opportun. Il faut pour cela mettre en correspondance les principaux processus et systèmes de TI avec les principaux comptes en fonction de l'emplacement s'il y a lieu.

L'efficacité opérationnelle signifie que l'utilisation des principaux contrôles a fait l'objet de tests au cours d'une période déterminée, qu'ils fonctionnent comme prévu et que toutes les mesures d'atténuation ont été prises de façon appropriée et en temps opportun.

Un programme de suivi permanent signifie qu'une approche systématique intégrée est en place, y compris les évaluations périodiques axées sur le risque et les mesures d'atténuation en temps opportun.

Ces évaluations couvrent tous les niveaux de contrôle de l'organisme, tant à l'échelle de l'entité que les contrôles généraux de la TI et les contrôles des processus opérationnels.

3.2 Méthode d'évaluation adoptée par le CRSH

Le CRSH a adopté un processus en huit étapes qui aide à dégager une vision commune et objective de la rigueur des contrôles à l'échelle de l'organisme en s'appuyant sur les orientations données par le Bureau du contrôleur général aux organisations qui mettent en œuvre la Politique sur le contrôle interne.



Le CRSH prendra des mesures pour évaluer son système de CIRF en mettant l'accent sur les niveaux de contrôle suivants :

Niveau de contrôle	Portée
Contrôles à l'échelle de l'entité	<p>Planification et présentation des rapports de l'organisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structure de gouvernance • Planification intégrée • Gestion du risque <p>Ressources humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politiques et procédures de ressources humaines • Planification des ressources humaines • Valeurs et éthique • Processus de divulgation dans la fonction publique <p>Finances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politiques financières • Cadre de gestion des ressources

Niveau de contrôle	Portée
	<ul style="list-style-type: none"> • Politique et procédures d’approvisionnement • Information et communication Surveillance et gestion du risque
Contrôles généraux de la technologie de l’information	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôles des accès et des autorisations • Contrôles des téléversements en lots • Changements aux programmes et applications • Copie de secours et récupération • Système de gestion des subventions • Informatique utilisateur
Contrôles des processus opérationnels et des rapports financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions et bourses • Achats, paiements et comptes créditeurs <ul style="list-style-type: none"> ○ Comptes créditeurs ○ Déplacements – comités ○ Déplacements – individus ○ Cartes d’achat ○ Cartes de voyage ○ Accueil ○ Modes de paiement courants • Rémunération • Règlements interministériels <ul style="list-style-type: none"> ○ Processus mis en place par le Conseil ○ Autres processus mis en place par le Ministère • Rapports financiers <ul style="list-style-type: none"> ○ Fin de l’exercice ○ Fin de la période

Pour chaque niveau de contrôle et chaque processus opérationnel important, le CRSH prendra les mesures suivantes :

- collecte d’information sur les processus, les risques et les contrôles se rapportant au système de CIRF, y compris les politiques et les procédures appropriées;
- documentation des principaux processus en mettant en évidence et en consignait les principaux risques et points de contrôle;
- évaluation de la conception des processus, p. ex. examen détaillé des processus documentés et évaluation de la mesure dans laquelle les contrôles sont adaptés aux risques;
- évaluation du fonctionnement des processus documentés en fonction de l’information recueillie grâce à la documentation et à la vérification de la conception;
- mise en œuvre de plans d’atténuation du risque selon les besoins;
- élaboration et mise en œuvre d’une approche et d’une méthode de suivi.

4 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU CRSH

Les paragraphes ci-après résument les principaux résultats de l'évaluation de la documentation et de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle réalisée par le CRSH en date du 31 mars 2013.

4.1 Documentation des activités de contrôle

Le CRSH a confirmé l'existence de documentation concernant les contrôles à l'échelle de l'entité, des contrôles généraux de la TI ainsi que des contrôles des processus opérationnels et des rapports financiers. Tous les documents relatifs aux principaux contrôles ont été établis, achevés ou précisés :

Niveau de contrôle	Documents requis
Contrôles à l'échelle de l'entité	<ul style="list-style-type: none">• Documents achevés
Contrôles généraux de la TI	<ul style="list-style-type: none">• Documents achevés
Contrôles des processus opérationnels et des rapports financiers	<ul style="list-style-type: none">• Documents achevés

4.2 Évaluation de l'efficacité conceptuelle des principaux contrôles

Lorsque le CRSH évaluera l'efficacité conceptuelle des contrôles des processus opérationnels, il recensera les principaux contrôles et les validera auprès des responsables des processus, puis il évaluera chaque contrôle clé pour déterminer s'il est adapté au risque.

Les résultats des tests de l'efficacité conceptuelle ont permis de déterminer qu'il était nécessaire d'accomplir les tâches suivantes :

Niveau de contrôle	Exigences en matière d'efficacité conceptuelle
Contrôles à l'échelle de l'entité	<ul style="list-style-type: none">• L'efficacité conceptuelle doit être atteinte d'ici 2013-2014 pour permettre la mise en application complète des politiques, des processus et des contrôles
Contrôles généraux de la TI	<ul style="list-style-type: none">• L'efficacité conceptuelle doit être atteinte d'ici 2013-2014 pour permettre la mise en application complète des politiques, des processus et des contrôles
Contrôles des	<ul style="list-style-type: none">• L'efficacité conceptuelle a été atteinte en 2012-2013

processus opérationnels et des rapports financiers	
--	--

4.3 Évaluation de l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles

Lorsque le CRSH évaluera l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles, il mettra en œuvre une approche et une méthode d'essais axée sur le risque qui permettra de recenser les contrôles clés à tester sur une période déterminée, notamment la sélection d'un échantillon ainsi que la période, la méthode et la fréquence des tests.

Les résultats des tests de l'efficacité opérationnelle ont permis de déterminer qu'il était nécessaire d'accomplir les tâches suivantes :

Niveau de contrôle	Exigences en matière d'efficacité opérationnelle
Contrôles à l'échelle de l'entité	<ul style="list-style-type: none"> L'efficacité opérationnelle doit être atteinte d'ici 2013-2014 pour permettre la mise en application complète des politiques, des processus et des contrôles
Contrôles généraux de la TI	<ul style="list-style-type: none"> L'efficacité opérationnelle doit être atteinte d'ici 2013-2014 pour permettre la mise en application complète des politiques, des processus et des contrôles
Contrôles des processus opérationnels et des rapports financiers	<ul style="list-style-type: none"> Des mesures d'atténuation ont été prises ou sont pratiquement mises en place pour cinq des huit recommandations faites en 2011-2012. Des mesures d'atténuation doivent être mises en place en 2013-2014 pour les trois autres recommandations Rémunération – aucune mesure d'atténuation nécessaire. Clôture des comptes – fin de la période et fin de l'exercice : s'assurer que les listes de contrôle sont utilisées et approuvées par l'autorité financière appropriée

4.4 Programme de suivi permanent

Le CRSH continuera de s'assurer que les contrôles demeurent efficaces et à rechercher des possibilités de renforcer ses contrôles à l'échelle de l'entité en prenant en compte l'évaluation initiale ainsi que les résultats des évaluations et vérifications annuelles. Le CRSH a élaboré et mis en œuvre à cette fin un programme de suivi bien intégré pour faire connaître et comprendre le système de CIRF du CRSH à tous les paliers de l'organisme, doter le personnel des outils nécessaires et l'aider à acquérir les connaissances et les compétences voulues pour maintenir un système de CIRF efficace et rigoureux et continuer d'évaluer son état sur une base continue.

5 PLAN D'ACTION DU CRSH

5.1 Progrès réalisés jusqu'au 31 mars 2013

En 2012-2013, le CRSH a commencé à documenter et à évaluer l'efficacité conceptuelle de ses principaux contrôles. Les progrès importants accomplis par l'organisme jusqu'au 31 mars 2013 sont résumés ci-après :

- terminer les tests de l'efficacité conceptuelle des processus de clôture des comptes et de la rémunération;
- élaborer et mettre en œuvre un plan de suivi intégré.

5.2 Plan d'action

En faisant fond sur les progrès accomplis, le CRSH a suivi pour la deuxième année un plan pluriannuel pour pleinement respecter les exigences de la *Politique sur le contrôle interne*. Il est dans la bonne voie pour terminer la principale évaluation de son système de CIRF et assurer la mise en œuvre d'un processus de suivi permanent en 2013-2014. Le tableau ci-après résume le travail à accomplir pour les besoins du système d'ici 2013-2014.

Plan d'action relatif au système de CIRF du CRSH

	2011-2012				2012-2013				2013-2014			
	Documentation	Efficacité conceptuelle	Efficacité opérationnelle	Suivi permanent	Documentation	Efficacité conceptuelle	Efficacité opérationnelle	Suivi permanent	Documentation	Efficacité conceptuelle	Efficacité opérationnelle	Suivi permanent
Contrôles à l'échelle de l'entité												
Environnement de contrôle	Terminée				Terminée					✓	✓	
Contrôles généraux de la TI												
Systèmes financiers	Terminée				Terminée					✓	✓	
Contrôles des processus opérationnels et des rapports financiers												
Subventions et bourses	Terminée	Terminée	Terminée					Terminée				✓
Achats, paiements et comptes créditeurs	Terminée	Terminée	Terminée					Terminée				✓
Rémunération	Terminée	Terminée					Terminée					✓
Règlements interministériels	Terminée	Terminée	Terminée					Terminée				✓

Rapports financiers	Terminée	Terminée					Terminée					✓
---------------------	----------	----------	--	--	--	--	----------	--	--	--	--	---